



Le **GERCIE-IRJI** et le **LERAP-IRJI** (Université François-Rabelais de Tours) vous invitent à participer à une conférence-débat sur « **La Turquie : Etat de droit, état d'urgence** » le **mardi 13 décembre à 11h** à la Faculté de droit de Tours.

« **La Turquie : Etat de droit, état d'urgence** »

Partenaire privilégié de l'UE, membre du Conseil de l'Europe, la Turquie est un Etat majeur de la construction historique et politique de l'Europe et du Moyen-Orient. Confronté à plusieurs crises (sociale, humanitaire, politique et sécuritaire), le Gouvernement de Turquie a dû faire face à des menaces de déstabilisation du pouvoir (à l'instar du « coup d'Etat avorté » en juillet 2016) qui ont provoqué – sinon accéléré – d'importantes réactions : l'instauration de l'état d'urgence et le déclenchement de l'art. 15 devant le Conseil de l'Europe ; la poursuite d'une purge massive dans les milieux universitaire, judiciaire, militaire, de la presse, de la culture, etc. que le Gouvernement justifie par les besoins de protection de l'ordre et de la sécurité publics ainsi que par la nécessité de lutter contre le terrorisme ; enfin, l'engagement militaire et stratégique de la Turquie en Syrie (« Bouclier de l'Euphrate », août 2016). Ces événements inquiètent la communauté internationale, les autorités turques étant notamment soupçonnées de porter atteinte à l'ordre constitutionnel turc et à l'Etat de droit européen. Une telle situation mérite une analyse approfondie, en droit et en sciences politiques, permettant, d'une part, de qualifier rigoureusement l'existence ou non de ces violations, et de clarifier, d'autre part, l'évolution de la construction de l'Etat de droit en Turquie ainsi que les rapports les plus récents (et parfois ambigus) que l'Etat turc entretient entre Etat de droit et états d'exception, entre Etat de droit et principe démocratique.

Nous font l'honneur de répondre à ces interrogations :

***Mme Dr. Cagla E. Aykac**, Collaboratrice scientifique, département de géographie, d'études du genre, et centre de citoyenneté de l'Université de Genève, et, à Paris 8, Laboratoire des études genre et sexualité (LEGS), Membre du réseau des universitaires pour la paix de Turquie.

***M. Ibrahim Kabo lu**, Professeur de droit constitutionnel à Marmara (Istanbul) Président de l'Association des Recherches en Droit constitutionnel, Fondateur de l'initiative "La démocratie d'abord"

Le débat sera introduit par **Mme Karine Abderemane**, MCF de droit public, Université François-Rabelais de Tours, Co-responsable de l'axe Normes et Institutions en Europe – IRJI. Des mots d'accueils seront prononcés par **Mme Nathalie Albert-Moretti**, Doyenne de la faculté de droit de Tours et par **M. Philippe Vendrix**, Président de l'Université François-Rabelais de Tours.